



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique spatiale

Question écrite n° 71790

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'émoi suscité suite à l'article publié dans le quotidien économique *La Tribune* en date du 4 décembre 2014 concernant un accord entre *Airbus Defence et Space* et le lanceur américain *SpaceX* pour le lancement en orbite d'un second satellite de données européennes EDRS. Ces informations, si elles venaient à être confirmées, seraient extrêmement préoccupantes car il serait à la fois incompréhensible et inacceptable qu'un tel lancement stratégique, orchestré par une société européenne, se fasse sur le concurrent d'une fusée européenne, dans un contexte où l'Europe spatiale est une priorité stratégique pour le développement, l'innovation, la recherche, la croissance et l'emploi. Ceci a été attesté par la récente décision du conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA), sous l'impulsion de la France et de la secrétaire d'État en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de construire une future Ariane 6 pour 2020. Ce geste traduit bien la résolution des 20 États membres de l'ESA de renforcer la position de l'Europe dans la conquête spatiale. Cette décision est d'ailleurs assortie d'un accord sur une préférence européenne qui comprend un minimum de 5 lancements institutionnels par an. Le choix d'*Airbus Defence et Space* de travailler avec *SpaceX* serait également préjudiciable aux intérêts stratégiques de la France dans la mesure où il donnerait un coup d'arrêt à la réussite française dans le domaine spatial. Aujourd'hui l'industrie spatiale française représente 27 000 emplois directs et indirects en France. Elle dispose d'un savoir-faire reconnu, attesté par le 63e lancement réussi consécutif pour Ariane 5 en décembre 2014 et le fait qu'Arianespace se soit imposée dans le monde comme la société de référence de lancement pour les constructeurs et les opérateurs. Le Centre national d'études spatiales (CNES) est par ailleurs reconnu pour son excellence à l'échelle européenne grâce à l'ensemble de ses moyens humains, de ses installations et de ses compétences. Compte tenu de ces éléments, il souhaite savoir quelles mesures et actions le Gouvernement entend mettre en œuvre pour défendre les intérêts européens dans ce dossier.

Texte de la réponse

Il convient de rappeler que le satellite géostationnaire de relais de données EDRS-C (European Data Relay System) est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) entre l'ASE (Agence spatiale européenne) et Airbus Defence & Space (ADS). A ce titre, l'industriel finance une partie des investissements et sera l'exploitant du système ce qui l'incitera à trouver d'autres clients que l'ASE. La compétitivité du projet est donc un élément clé de son succès. Ceci étant, le choix d'Ariane pour lancer ce satellite européen majoritairement financé par l'ASE est clairement l'objectif prioritaire que le gouvernement souhaitait atteindre. Le contrat a finalement été signé le 19 mars 2015 entre ADS et Arianespace. Le lancement par Ariane 5 est prévu au premier trimestre 2017.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71790

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10637

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5425